



Séance du conseil municipal
Mardi 28 juin 2022

Procès-Verbal

Étaient présents :

Pierre Yves BRIAND, Dominique PETIT, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Philippe OURTAAU, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Maria MAUMONT, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Didier GAUTHIER, Amandine PERDRIAUD, Nathalie SABOURAUD, Patrick BERTRAND, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Michel DERAND, Agnès HERIARD-DUBREUIL, Jean-Claude FAYEMENDIE, Laëtitia GANTNER FEITO, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :

Renée MARCHAND, ayant donné pouvoir à Pierre Yves BRIAND
Alain ROULLAND, ayant donné pouvoir à Pierre NAU
Dorothee HALLER, ayant donné pouvoir à Amandine PERDRIAUD

Était absente :

Angélique ROUMEAU

Secrétaire de séance :

Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 2 juin 2022
2. Relevé des décisions prises par M. le maire
3. Autorisation à M. le maire de signer avec le syndicat mixte ouvert Charente Numérique une convention de mise à disposition du domaine privé de la commune pour l'implantation d'un sous répartiteur optique GE05 à Châteaubernard
4. Adhésion à l'association Perennis
5. Adhésion à l'association mémoire fruitière des Charentes
6. Modification du tableau des effectifs
7. Acquisition de la parcelle AT 43 Monsieur Jacques PINARD
8. Acquisition de la parcelle BD 20 Madame Nadine ROUX née ROUGIER
9. Questions diverses

A 20h30, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 2 juin 2022

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	22	

2- Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

M. le MAIRE indique qu'il s'agit de la fixation du tarif applicable à la soirée de présentation du programme 2022-2023 du Castel.

Mme Dominique PETIT ajoute que tout le monde est cordialement invité à la soirée de présentation du Castel et rappelle que la réservation des places est obligatoire.

3- Autorisation à M. le Maire de signer avec le syndicat mixte ouvert Charente Numérique une convention de mise à disposition du domaine privé de la commune pour l'implantation d'un sous répartiteur optique GE05 à Châteaubernard

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	26	

4- Adhésion à l'association Perennis

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	26	

5- Adhésion à l'association Mémoire fruitière des charentes

Mme Dominique PETIT précise que l'adhésion à ces deux associations est symbolique, il s'agit d'une adhésion de soutien. Les montants sont faibles mais pour l'association, il est important d'avoir l'adhésion d'une collectivité, cela montre le soutien local.

M. le MAIRE précise que le prix est également symbolique.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que cette adhésion est une bonne décision et il indique qu'il existe d'autres associations telles que « Croqueurs de pommes » ou l'entreprise Bluteau qui préserve les arbres en voie de disparition. Il explique avoir des pommiers du 19^{ème} siècle dans son jardin.

Toutefois, M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que les lotisseurs ne respectent pas les projets et rappelle que la jardinerie n'a pas planté les arbres qui étaient prévus alors que le terrain lui avait été cédé. Il estime que les arbres ne devraient pas être dans des bacs et regrette que les arbres morts de certains lotissements ne soient pas remplacés.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'il est important de faire valoir auprès des particuliers l'importance de planter des arbres et des fruitiers pour le climat. Même s'il est conscient qu'il y a le problème du manque d'eau et que les arbres ont beaucoup souffert de la canicule.

M. le MAIRE indique qu'il sera possible de rédiger un article dans le journal municipal afin de sensibiliser la population à la plantation de certaines variétés d'arbres.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	26

Remarques apportées lors du conseil municipal du 27 septembre :

En page 3, concernant la jardinerie, M. Jean-Claude FAYEMENDIE précise que les arbres se trouvant dans les bacs devraient être plantés, comme mentionné sur le permis de construire et cela malgré la présence d'autres arbres sur le terrain.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande quand il sera notifié à la jardinerie l'obligation de planter ces arbres.

M. Le MAIRE fait remarquer que cela n'a jamais été abordé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'il faut les obliger ou rédiger un permis modificatif.

M. Le MAIRE fait remarquer qu'il n'aurait pas fallu leur délivrer le certificat de conformité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que M. Le MAIRE était présent au conseil en 2008.

M. Le MAIRE rétorque qu'en 2008, la jardinerie était construite.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande à ce que cette obligation soit respectée.

6- **Modification du tableau des effectifs**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande le grade de l'agent parti à la retraite.

M. le MAIRE précise qu'il était agent de maîtrise et qu'il y a un « jeu de chaises musicales » afin que tous les postes soient pourvus.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	26

7- **Acquisition de la parcelle AT43 allée des maçons – M. Jacques PINARD**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que la déviation de la rue de la Doue a été inscrite au PLU en 2007, voté en 2008. Il fait remarquer que celle-ci n'avait pas été imaginée pour faire ce qu'on envisage aujourd'hui. En effet, le but de l'emplacement réservé était de dégager le centre

bourg pour donner de l'oxygène sachant que depuis sont venus se greffer de nouveaux lotissements. Il ne comprend pas comment la sortie des véhicules sur la rue de la Doue va se faire, c'est très dangereux.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle la responsabilité de l'Etat qui n'a pas fait son travail lors de la mise en place du contournement de la ville de Cognac. Il craint que la déviation de la rue de la Doue soit une déviation bis de Cognac et cela afin de desservir les zones économiques non encore reliées.

M. le MAIRE s'interroge sur la remarque de M. Jean-Claude FAYEMENDIE qu'il juge ambiguë. Il rappelle que le but a toujours été de réduire la circulation dans le centre bourg et qu'il a toujours été prévu que cette déviation relie les zones économiques. Il explique que le département et l'agglomération n'auraient pas financés ce projet si cela n'avait pas été pour lier les zones économiques. La part financière du département représente 50% du projet, le reste sera à partager entre Grand Cognac et la ville de Châteaubernard.

M. le MAIRE explique que la déviation va permettre de réduire la circulation rue de la Doue qui ne subira plus la circulation des poids lourds. Il ajoute que ce projet n'aurait pas pu avoir lieu s'il n'avait été que communal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que l'Etat a complètement abandonné sa mission et qu'il faudrait qu'il paye.

M. le MAIRE fait remarquer que l'Etat ne paye déjà pas pour les routes nationales.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique que lorsque l'on s'engage sur la déviation, avenue de Barbezieux, c'est la roulette russe et il fait remarquer que l'Etat s'en lave les mains, il n'a fait que réduire la vitesse de circulation.

M. le MAIRE reconnaît que l'on peut déplorer le désengagement de l'Etat mais il rappelle que l'ordre du jour concerne l'acquisition d'un terrain dans le cadre du projet de la déviation, projet voté sous le mandat de M. Jean-Claude FAYEMENDIE.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que l'agglomération est médiocre au niveau des infrastructures et se demande si la présence de M. le MAIRE au département ne pourrait pas aider.

M. le MAIRE confirme que sa présence au conseil départemental peut faciliter les décisions et a déjà fait avancer les choses.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir que ses remarques ne remettent pas en question son adhésion au projet de déviation et à l'acquisition du terrain.

M. le MAIRE rappelle que M. Jean-Claude FAYEMENDIE était présent lors du vote du PLU.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il le présidait.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	26

8- Acquisition de la parcelle BD20 Les Poiriers – Mme Nadine ROUX

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'interroge sur la différence de prix entre les deux parcelles.

M. le MAIRE explique que l'une est plantée de vignes alors que l'autre est nue.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	26

9- Questions diverses

NÉANT

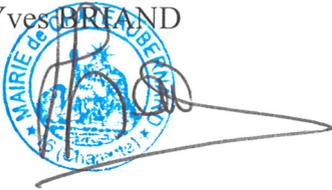
L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21h00

M. Pierre NAU informe les élus que l'application i-delibre a été installée sur les tablettes reçues ce jour, en vue de la dématérialisation des convocations au conseil municipal. Il ajoute qu'un tutoriel a également été distribué.

Mme Dominique PETIT rappelle les manifestations suivantes :

- Vendredi 1^{er} et samedi 2 juillet au Castel : Gala de danse par l'école de Fabienne ZEMAN
- Jeudi 8 septembre à 19h00 : Présentation de la saison du Castel 2022-2023
- Vendredi 9 septembre à 18h00 : Pique-nique de rentrée ouvert à tous, objectif zéro déchet

Le Maire,
Pierre Yves BREAND



Le secrétaire de séance,
Pierre NAU



